



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN

OBJET : ATTRACTIVITE**Convention-cadre partenariale entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et diverses collectivités – Approbation**

Depuis plus de quinze ans, la Ville de Dijon est pleinement engagée aux côtés de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la viticulture pour soutenir le processus qui a abouti, le 4 juillet 2015, à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une première convention-cadre partenariale fixait une programmation d'actions pour trois ans (2017-2019). Pour la Ville de Dijon, elle valorisait des projets tels que l'aménagement de la Chapelle des Climats au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, la restauration et la valorisation du patrimoine bâti du site patrimonial remarquable inscrit au Patrimoine mondial ou la création de nouveaux parcours touristiques.

Dans la continuité de cette première convention, les acteurs impliqués dans la gestion du Bien inscrit ont élaboré une nouvelle convention-cadre associée à un programme d'actions sur cinq ans (2022-2026). Elle pose les modalités de partenariat entre les seize signataires pour assurer la mise en œuvre de 23 projets basés sur le plan de gestion des Climats et déclinés selon les quatre thématiques contribuant à la mise en valeur et à la pérennisation du Bien : connaissance, sauvegarde, valorisation-développement et coopération.

En signant cette convention partenariale, la Ville de Dijon s'engage à poursuivre son action dans les domaines détaillés au sein du programme. La priorisation des actions auxquelles elle contribuera en tant que maître d'ouvrage ou partenaire financier et les engagements correspondants relèvent de sa seule décision. Y figurent des projets menés collégialement à l'échelle du territoire inscrit ainsi que des projets propres tels que la valorisation du site patrimonial remarquable de Dijon ou la mise en place d'un partenariat privilégié entre la Cité internationale de la gastronomie et du vin et l'association des Climats.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** le partenariat entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et les autres signataires, conclu pour une durée de cinq ans, annexé au présent rapport, et **autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir dans son application.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN